

Conseil Communautaire en date du 17 septembre 2012 **Au pôle périscolaire intercommunal à Sornay**

Délégués présents :

Mmes : Cuinet, Bonnet, Girard, Richet, Demolombe, Eymard, Chenguit, Bellene

Ms : Lucot, Boudot, Gaillard, Hoerner, Hintzy, Braichotte, Vincent, Renaudot, Girard, Abisse, Dumont, Denis, Philibeaux, Marchal Didier, De Rogier, Garnache Creuillot, Marchal François, Perez, Avenia, Morel, Begeot, Ballot Vincent, Gaudiard, Ballot Serge, Barbier, Fassenet, Lacaille, Laviez

Absents excusés :

M. Poitrey, Painguet, Perret

M. Pedetti remplacé par son suppléant Mme Bellene

Mme Fricot remplacée par son suppléant M. Barbier

M. Garnier remplacé par son suppléant M. Begeot

M. Meiller remplacé par son suppléant M. Laviez

Secrétaire de séance : M. Hintzy Patrice

Le Président demande la validation du compte-rendu du précédent conseil communautaire et s'il y a des remarques.

Aucune remarque sur le contenu n'est faite.

M. Renaudot trouve que le dernier compte-rendu a été adressé avec du retard. Le Président dit qu'il a été envoyé plus tard que d'habitude mais que cela ne devrait pas se reproduire.

Le Président demande l'ajout à l'ordre du jour l'adhésion à Haute-Saône Initiative (HSI).

Voté à l'unanimité

1. Avenants pour les pôles périscolaires à Chambornay lès Pin et à Sornay

1/Avenants pôle scolaire périscolaire Sornay

a/ Avenant Franche-Comté Chauffage (FCC) de 1676.31 € HT (montant du marché de base : 21 794.22 € HT) relatif à l'adaptation sur réseaux et appareils sanitaires pour le syndicat de Rosière et la CCVO.

Un avenant en moins value viendra en déduction en raison du changement de la fontaine à eau initialement prévue dans la salle de restauration pour la CCVO.

b/ Avenant APARICIO de 1137.50 € HT pour le syndicat de Rosière et la CCVO (montant du marché de base : 79 195 € HT) pour la pose d'isolation phonique en combles et travaux divers de peinture.

c/ Avenant Entreprise MAIGNAN de 2 032.6 € HT (montant du marché de base : 47 404.80 € HT) relatif à la suppression de prestations de portes et la pose de placards, agencement et clôture supplémentaires pour le syndicat de Rosière et la CCVO

d/ Avenant BURGUY de 2 350 € HT (montant du marché de base : 99 560.38 € HT) pour le syndicat de Rosière pour la création d'un escalier extérieur de liaison entre les deux cours.

e/ Avenant DESSET de 5 977,06 € HT (montant du marché de base : 92 598.25 € HT) relatif à l'adaptation des aménagements des abords pour le syndicat de Rosière et la CCVO

M. Gaudiard demande quel est le coût global des avenants : leur montant est d'environ 12 à 13000 € HT sur 800 000 € de travaux repartis entre la CCVO et le syndicat de Rosière en fonction de la clé de répartition adoptée en conseil communautaire.

Votés à l'unanimité

2/Avenant pôle périscolaire Chambornay lès Pin

a/ Avenant Entreprise Lonchamp de 1 000 € HT (montant du marché de base : 10 336 € HT) relatif à la mise en place d'un grillage de protection avec 2 vantaux d'accès, pour les compresseurs extérieurs de climatisation.

Cela avait été évoqué lors d'un précédent conseil communautaire (14/05) en raison des risques sécuritaires.

Voté à l'unanimité

2. Admissions en non valeur : 1000 €

Mme la trésorière a adressé à la CCVO une liste de créances datant de 2009 à 2011 pour lesquelles les poursuites réalisées depuis son arrivée se sont avérées infructueuses pour l'une des raisons suivantes : insolvabilité du débiteur, nouvelle adresse introuvable, créance inférieure au seuil de poursuite et liquidation judiciaire.

Le montant total s'élève à 855.80 €. Il s'agit principalement de créances relatives aux ordures ménagères et des créances de frais de mise en recouvrement (les personnes ont payé leurs créances sans régler les frais de recouvrement).

Le Président demande l'autorisation au conseil de procéder à l'admission en non valeur de ces créances et la possibilité de prendre une décision modificative budgétaire pour procéder aux régularisations comptables.

Votées à l'unanimité

3. Décision modificative budgétaire pour admissions en non valeur

Des régularisations sont nécessaires pour intégrer les admissions en non valeur.

Les modifications sont les suivantes :

Article du compte	DEPENSES
Section de fonctionnement	
6237 (020)- Publications	- 1000 €
6541 (812)- pertes sur créances irrécouvrables	+ 1000 €
TOTAL opérations	0 €

Votée à l'unanimité

4. Mandat au centre de gestion de Haute-Saône pour conduite de la procédure de renouvellement du contrat groupe assurance statutaire 2013-2016

La CCVO adhère au contrat groupe d'assurance statutaire proposé par le Centre de gestion de Haute-Saône pour couvrir les risques financiers liés à la protection sociale des agents. Le Centre de gestion entame cette année la renégociation de ce contrat.

Pour permettre de lancer la procédure au nom de CCVO, le Président demande l'autorisation d'agir pour son compte pour 2013-2016.

Voté à l'unanimité

5. Définition des tarifs des publicités « transport loisirs jeunesse »

Le mini bus est utilisé principalement pour les activités extrascolaires et ados. Il servira prochainement à l'animatrice du RPAM (relais parents assistantes maternelles).

Les entreprises du territoire ont été démarchées par l'équipe d'animation pour apposer sur le mini bus, pour celles qui le souhaitent, des encarts publicitaires de tailles différentes, pour l'année scolaire 2012 -2013(durée pouvant s'étaler de 1 à 3 ans), pour un tarif de 68 €/an à 1350 € par 3 ans selon la taille de l'encart.

Un précédent partenariat avait débuté pour l'année 2011-2012 et la demande a été renouvelée cette année auprès des entreprises du territoire. Le Président cite les entreprises partenaires.

Ce partenariat permettra de financer le carburant, ainsi que des sorties supplémentaires.

Le Président cite les tarifs des encarts sur un an et trois ans avec un recouvrement global de 7 900 € pour cette année à 11 000 € au total sur les 3 ans.

Votée à l'unanimité

6. Fusion : démarches en cours

R. Hoerner, Vice-président et F. Vaillat, l'agent de développement assisteront le 25 septembre à Mairie Conseils à une réunion sur les démarches dans le cadre de la fusion entre nos deux communautés. Ils seront accompagnés par le Président, un Vice-président et l'agent de développement de la CC des Rives de l'Ognon (CCRO).

Le préfet n'a pas encore pris d'arrêté, par ailleurs aucune nouvelle information officielle ne nous a été communiquée à ce sujet.

7. Adhésion à Haute-Saône Initiative (HSI)

Vincent Ballot, Vice-président chargé du développement économique, explique que le dossier a déjà été présenté lors de la dernière commission.

La cotisation annuelle à HSI est de 155 €.

HSI a été créée à l'initiative du Conseil Général avec pour objectif de favoriser l'initiative créatrice d'emplois par l'accompagnement de porteurs de projets, en leur accordant des prêts à taux 0 % (pour la création et la reprise d'entreprises).

Le prêt d'honneur est un prêt personnel accordé aux personnes physiques qui est destiné à renforcer les fonds propres des sociétés créées ou reprises en Haute-Saône. En outre, il doit être accompagné d'un prêt bancaire. Il est sans intérêt ni garantie personnelle, mais une assurance décès/incapacité/invalidité est obligatoire. Le prêt est remboursable sur une période de 3 à 5 ans.

Si elle adhère, la CC abondera à hauteur de 25% ces prêts d'honneur d'un montant compris entre 16 000 et 30 000 € maximum (soit des prêts à taux 0 de 20 000 € à 37500 €).

M. Lacaille approuve cette démarche pour le territoire et la nécessité d'appuyer ce type d'initiative. Avis partagé par M. R. Hoerner.

Votée à l'unanimité

8. Divers

Le Président donne lecture des prochaines réunions publiques d'information sur la mise en place de la redevance incitative.

date	commune	lieu	horaire
11/09	Pin	Mairie	19 h
12/09	Marnay	Salle A. Frank	19 h
18/09	Cugney	Mairie	20 h
19/09	Bonboillon	Mairie	20 h
20/09	Tromarey-Chancevigny	Mairie	20 h
16/10	Vregille	Mairie	20 h
17/10	Chambornay	Mairie	20 h
18/10	Gezier-Fontenelay	Mairie	20 h
23/10	Bay	Mairie	20 h
24/10	Chenevrey-Morogne	Salle communale	20 h
25/10	Sornay	Mairie	20 h
06/11	Brussey	Mairie	20 h
07/11	Beaumotte	Mairie	20 h
08/11	Courcuire	Mairie	20 h
13/11	Hugier	Mairie	20 h
14/11	Avrigny-Virey	Salle communale	20 h
15/11	Cult	Mairie	20 h

Le Président indique, pour les conseillers qui le souhaitent, qu'il est possible de visiter le nouveau pôle périscolaire.

Les points à l'ordre du jour étant épuisés, la séance est levée à 21H40.